

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE THORAME BASSE

Séance du jeudi 08 décembre 2022

Date de la convocation: 30/11/2022

Membres en exercice : 8

L'an deux mille vingt-deux et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Monique JANIN

Présents : 5

Présents : Monique JANIN, Nicole HOGGE, Caroline CHAILLAN, Didier VIAL, Micaël REBOUL

Votants: 7

Représentés: Bruno BICHON par Nicole HOGGE, Florine SENES par Monique JANIN

Pour: 7

Contre: 0

Excusés: Florence FOURNEAU

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Nicole HOGGE

Objet: DETERMINATION DU PRIX DE LA VENTE DU BOIS DE LA PARCELLE C535 - DE_2022_066

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de terrassement en vue de la construction d'un hangar photovoltaïque sur la parcelle C535, la coupe d'emprise a été réalisée afin de créer la voie d'accès. Cette coupe a permis de récolter 64m³ de pins sylvestres.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le prix de vente pour cette coupe de bois.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

FIXE le prix de vente du m³ à 15,00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le maire à mener à bien cette transaction et à signer tout acte à intervenir.

Fait et délibéré ce jour,



Nicole Hogge
La secrétaire de séance
Nicole HOGGE